

 <p><b>AGGLO</b> <b>Étampois</b> Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p><b>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</b> Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire <b>Conseil Communautaire du 7 avril 2025</b> <i>Rapporteur Bernard DIONNET</i></p>	<p><b>CA-DEL-2025 036</b></p>
--	--	-----------------------------------

### Mise en place et ouverture d'autorisations de programme et crédits de paiement

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Emile Besson à Brières-les-Scellés, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Dramane KEÏTA, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (54).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Mostefa GHENAÏM, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Nathalie PABOUDJIAN, Maïram SY, Séverine RAMÉ (14).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Joël NOLLEAU (par procuration à Elisabeth DELAGE), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Laurence BUREAU (par procuration à Danielle BENECH), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (7).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération portant adoption du budget primitif 2025,

VU le Règlement budgétaire et financier

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé la création de trois autorisations de programme en dépense d'investissement ;

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article L. 2311-3 du Code général des collectivités territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

**CONSIDERANT** que ces autorisations de programme sont présentées dans le tableau ci-annexé avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement :

Libellé AP	Total A.P.	C.P. 2025	C.P 2026	C.P 2027
Scot AEC	245 050,40 €	120 000 €	125 050,40 €	
Travaux crèche Morigny Champigny	4 170 000 €	1 044 000 €	2 700 000 €	426 000 €
Rénovation des façades de la bibliothèque Diane de Poitiers	1 660 736,86 €	518 798,94 €	1 116 493,67 €	25 444,25 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** la création des trois autorisations de programme suivantes :

- SCOT AEC d'un montant total de 245 050,40 €,
- Travaux de la crèche de Morigny-Champigny d'un montant total de 4 170 000 €,
- Rénovation des façades Dianne de Poitiers d'un montant total de 1 660 736,86 €

**DECIDE** de répartir les crédits de paiement de ces autorisations de programme, de la façon suivante :


Libellé AP	Total A.P.	C.P. 2025	C.P 2026	C.P 2027
Scot AEC	245 050,40 €	120 000 €	125 050,40 €	
Travaux crèche Morigny Champigny	4 170 000 €	1 044 000 €	2 700 000 €	426 000 €
Rénovation des façades de la bibliothèque Diane de Poitiers	1 660 736.86 €	518 798,94 €	1 116 493.67 €	25 444.25 €


**DIT** que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,  
  
Johann MITTELHAUSSER



Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...